

Faire des placements à l'étranger au cours d'une affectation

Pour un expatrié, faire des placements est un processus plus complexe en soi, car il fait intervenir plus d'un régime fiscal, voire plus d'une devise. Cette complexité peut être intimidante et empêcher les expatriés de maximiser leurs possibilités de placement pendant leur affectation. Les expatriés ont tout autant intérêt à faire croître leur patrimoine que les employés restant au pays et ne doivent donc pas se laisser décourager par les difficultés associées aux placements internationaux.

Les trois principes des placements internationaux

- 1. Diversification.** Certains employés expatriés pourraient être tentés de simplifier leur portefeuille en consolidant leurs comptes (surtout si investir dans le cadre d'une affectation à l'étranger s'avère plus compliqué que faire des placements dans le pays d'origine, du fait que les comptes sont répartis dans différents territoires). Cependant, en transférant tous ses comptes dans un seul pays, l'expatrié pourrait courir un risque important – surtout si ses placements sont dans un pays en développement ou dans un pays instable sur le plan économique. La diversification permet aux expatriés de se protéger contre les fluctuations de devises en faisant des placements en différentes devises ou dans des fonds mondiaux. Les expatriés devraient aussi envisager une diversification sur le plan du risque économique ainsi qu'entre divers secteurs d'activité.
- 2. Flexibilité.** Les expatriés doivent pouvoir utiliser et transférer leurs fonds d'un pays à un autre (en anglais seulement). Dans bien des cas, ils auront, dans leur pays d'origine, un compte pour faire face à leurs obligations financières dans ce pays et un compte dans une banque locale pour payer leurs dépenses courantes. Il peut toutefois être difficile de transférer et d'utiliser l'argent qui se trouve dans les comptes d'une banque locale. On peut alors ouvrir un compte extraterritorial pour l'épargne, les placements et la gestion du patrimoine, étant donné que les sommes qui y seront déposées pourront être déplacées et gérées à distance, peu importe le lieu où vit et travaille l'expatrié.
- 3. Tolérance au risque.** Le portefeuille de placements d'un expatrié doit correspondre à son degré de tolérance au risque. Lorsqu'on investit à l'extérieur de l'Amérique du Nord et de certaines parties de l'Europe développée, il est important de savoir que de nombreux marchés ont un caractère spéculatif et d'en tenir compte dans l'établissement du profil ou du degré de tolérance de l'expatrié.

Alors, comment mettre en application ces principes dans vos placements?

Droit fiscal international

Même pour un expatrié très expérimenté, il est vivement conseillé de consulter un comptable agréé (CA) qui connaît bien la fiscalité transfrontalière. Le bulletin d'avril faisait ressortir les obstacles que doivent surmonter les expatriés lorsqu'ils produisent leur déclaration de revenus, et l'impôt associé aux placements n'est pas plus simple. Il dépend de votre statut de résident et de la convention fiscale conclue entre le pays d'origine et le pays hôte. Même si des conventions fiscales servent à empêcher la double imposition, lire les petits caractères pour comprendre précisément les dispositions légales de la convention pertinente est un exercice fastidieux qu'il est préférable de confier à un fiscaliste. En plus de la double imposition, les expatriés pourraient devoir payer de l'impôt imprévu s'ils ne produisent pas leur déclaration de revenus correctement

dans leur pays d'origine (en anglais seulement). Obtenir des renseignements précis d'un expert en fiscalité vous évitera de vous empêtrer dans un imbroglio fiscal entre deux pays et vous assurera de ne payer que l'impôt dû sur vos placements.

S'y connaître en devises

La dévaluation soudaine de la devise étrangère est un scénario catastrophe que la plupart des expatriés ont probablement déjà envisagé lorsqu'ils se constituaient un pécule dans cette monnaie. Si vous ouvrez un compte de placement dans le pays où vous êtes affecté, assurez-vous de savoir dans quelle devise les transactions y seront faites. Adressez-vous à un conseiller financier indépendant dûment qualifié et reconnu par un organisme de réglementation avant de transférer des devises ou de l'argent entre des comptes. Que la devise du pays hôte monte ou descende, votre programme d'aide aux employés expatriés (PAEE) vous offre un soutien en matière de placements par l'entremise du programme de soutien financier. Maintenir un portefeuille diversifié permet également d'atténuer le risque de change.

Services bancaires extraterritoriaux et internationaux

Il peut être difficile d'ouvrir un compte de placement dans le pays hôte et parfois, le courtier de votre pays d'origine ne vous permettra pas de garder un compte ouvert pendant votre affectation à l'étranger (en anglais seulement). C'est pourquoi la majorité des banques internationales offrent des services extraterritoriaux de placement direct en ligne. Même si on associe souvent les centres bancaires extraterritoriaux à des paradis fiscaux illégaux, ces établissements se conforment pleinement aux règles des organismes de réglementation internationaux et fournissent aux expatriés des services professionnels parfaitement légaux. Le principal avantage de ces services est la commodité : ils permettent de faire des placements en ligne et, comme ils sont extraterritoriaux, il n'est pas nécessaire de fermer son compte lorsqu'on passe d'un pays à un autre.

Les employés expatriés peuvent aussi faire appel à des banques internationales (en anglais seulement), présentes à la fois dans le pays d'origine et le pays hôte de l'employé ou affiliées à d'autres banques internationales se trouvant dans le pays hôte. Les banques internationales fournissent aux clients étrangers une variété de services financiers, tels que l'ouverture de comptes et des possibilités de prêt. Chaque banque possède ses politiques en matière d'établissement de comptes et de transactions avec les clients, et certains établissements ne font affaire qu'avec des entreprises ou avec des personnes ayant un actif net élevé.

Il est plus que possible de faire des placements fructueux pendant une affectation à l'étranger. Il suffit de ne pas perdre de vue les défis associés à la fiscalité et aux devises. En respectant les principes de diversification, de flexibilité et de tolérance au risque, vous éviterez les pièges des placements internationaux et reviendrez à la maison avec un actif accru.

Si vous avez des questions à ce sujet ou si vous voulez parler d'une situation personnelle qui vous préoccupe, nous vous invitons à communiquer avec votre programme d'aide aux employés expatriés (PAEE). Vous trouverez les coordonnées dans votre brochure du PAEE, ou vous pouvez communiquer avec un téléphoniste local et demander de faire un appel à frais virés au Canada au 905 886-3605. Vous serez alors mis en communication avec notre centre d'accès aux services où un représentant vous aidera à trouver un service de soutien près de votre lieu de résidence.